



## les Pays Bas interdisent la consommation de tabac dans les lieux publics

Rubrique : actualités - Date : mercredi 23 juillet 2008

---

A partir du 1er juillet, les Pays-Bas ont rejoint le club des pays où il est interdit de fumer des cigarettes dans les lieux publics. Les patrons des bars et des restaurants aux Pays-Bas qui ne respectent pas cette nouvelle réglementation, s'exposeront à de sévères amendes : 300 euros pour la première infraction et 2.400 euros au bout de la quatrième fois.

Pour que leurs clients puissent fumer à l'intérieur, restaurants et cafés devront construire au sein même de leurs locaux des cabines séparées qui ne seront pas desservies par le personnel. Seulement, une grande partie de la profession dit qu'elle n'a pas les moyens ou tout simplement pas la place pour ce type de chantier. Seule solution, aller faire fumer les clients dehors.

Dans l'Union européenne, l'Irlande a été le premier pays à interdire le tabac dans les lieux publics en 2004. Elle a été suivie par la Suède, l'Italie, Malte, la France, la Belgique, la Finlande, la Lituanie, le Portugal et enfin l'Angleterre avec des restrictions totales ou partielles selon les Etats.